

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

16

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 28 juin 2012



**MAIRIE DE DIJON**

**Président** : M. REBSAMEN  
**Secrétaire** : M. EL HASSOUNI  
**Membres présents** : M. MILLOT - Mme POPARD - M. MAGLICA - Mme TENENBAUM - M. DESEILLE - M. MASSON - M. MARTIN - Mme DURNERIN - M. GERVAIS - M. GRANDGUILLAUME - Mme METGE - M. DUPIRE - Mme REVEL-LEFEVRE - M. BERTELOOT - M. MEKHANTAR - Mme MARTIN - Mme KOENDERS - M. PRIBETICH - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET-RICHARD - Mme BLETTERY - M. MARCHAND - M. JULIEN - M. PIAN - Mme TROUWBORST - Mme LEMOUZY - M. DELVALEE - M. IZIMER - Mme ROY - Mme TRUCHOT-DESSOLE - Mme HERVIEU - M. BEKHTAOUI - Mme MODDE - Mme MASLOUHI - Mme JUBAN - Mme MILLE - Mme GAUTHIE - M. BOURGUIGNAT - M. BROCHERIEUX - M. DUGOURD - M. AYACHE - Mme VANDRIESSE  
**Membres excusés** : Mme AVENA (pouvoir Mme DURNET-ARCHERAY) - Mme BIOT (pouvoir M. PRIBETICH) - M. LOUIS (pouvoir Mme DURNERIN) - Mme CHEVALIER (pouvoir M. DESEILLE) - M. HELIE (pouvoir Mme VANDRIESSE)  
**Membres absents** : Mme DILLENSEGER - M. ALLAERT - Mme BERNARD - M. BERTHIER - M. BORDAT - M. OUAZANA

### OBJET

#### DE LA DELIBERATION

#### Reconstruction du Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale Sadi Carnot - Attribution de subvention

Madame Popard, au nom des commissions de la solidarité, de l'écologie urbaine et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, expose :

Mesdames, Messieurs,

Situé sur un axe de transit Nord-Sud déterminant au sein de la Région Bourgogne, entre Paris et Lyon, le Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale (CHRS) Sadi Carnot accueille, depuis la création en 1980 d'un asile de nuit, près de 1300 personnes seules par an, représentant 19 600 nuitées, soit en moyenne 54 personnes par nuit.

La durée moyenne du séjour s'élève à 101 jours pour les Côte d'Oriens et 28 jours pour les personnes originaires des autres départements.

La gestion est assurée par l'Association Dijonnaise d'Entraide des Familles Ouvrières (ADEFO) depuis 2009, bénéficiaire à ce titre d'une subvention de fonctionnement de l'Etat. En outre, par voie de convention avec l'association, la Ville de Dijon met à disposition gratuitement les bâtiments.

Au vu de l'état de vétusté du bâti existant, l'association gestionnaire, en accord avec l'Etat, s'est rapprochée de la société Villéo pour la réalisation d'une opération de démolition-reconstruction afin d'offrir un meilleur service aux publics concernés.

La société Villéo a donné son accord pour assurer la maîtrise d'ouvrage de la construction du nouveau CHRS sur un terrain, situé à proximité de l'emplacement de l'actuel établissement, rue Sadi Carnot à Dijon, appartenant à la Ville de Dijon. Le projet comporte 40 logements T1 (de 15 à 20 m<sup>2</sup>), une salle de restauration collective ainsi qu'un espace de convivialité et des locaux administratifs, pour une superficie totale de l'ordre de 1480 m<sup>2</sup>. La construction s'inscrit dans les objectifs de performance énergétique des Bâtiments Basse Consommation (BBC). Le coût prévisionnel de l'opération s'élève à 3,9 M€.

En 2011, l'Etat a alloué à cette opération un financement PLAI spécifique de 987 767 €, représentant 25% de la dépense d'investissement.

Conjointement, par délibération en date du 15 décembre 2011, la Communauté de l'Agglomération Dijonnaise s'est engagée à apporter, sur ses fonds propres, un soutien financier à hauteur de 400 000 € représentant 10 % du coût prévisionnel de l'opération. Il est précisé également que la Communauté d'agglomération mobilisera, dans le cadre de son intérêt communautaire, sa garantie financière à 100 % sur les prêts mis en place par la société Villéo.

Il est rappelé à ce sujet, qu'à l'appui de la convention-cadre 2010-2015, signée le 7 mai 2010 entre Logilia et le Grand Dijon, le collecteur du 1% logement s'est engagé, pour répondre aux contraintes de financement de ce type de réalisation et de manière dérogatoire à son droit commun, à mobiliser un prêt bonifié au taux de 1%, sur une durée 40 ans, d'un montant de 700 000 € (18% du coût de l'opération). La société Villéo a sollicité en outre la Caisse des Dépôts et Consignations pour un emprunt d'un montant total de 1,3 M€ (32% du coût de l'opération).

Conformément aux dispositions d'intervention de son programme n°2 d'aide à la pierre relatif aux résidences sociales, le Département de la Côte d'Or a indiqué que sa participation s'élèverait à 48 000 €.

Au sein de cette ingénierie de financement qui vise à équilibrer le bilan d'exploitation du CHRS, il est proposé que la Ville de Dijon contribue par un concours financier à hauteur de 13 300 € par logement, soit un montant total de 532 000 €, représentant 14% des dépenses prévisionnelles d'investissement.

Il est noté qu'à l'appui d'un tel plan de financement de l'opération, la redevance, qui sera facturée par la société Villéo à l'ADEFO, portera sur un montant de l'ordre de 170 € par mois et par logement.

Si vous suivez l'avis favorable de vos commissions de la solidarité, de l'écologie urbaine et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

1- décider l'attribution à la société Villéo - 28 Boulevard Clemenceau BP 30312 21003 DIJON Cedex -, d'une subvention d'un montant de 532 000 € pour l'opération de reconstruction du Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale (CHRS) Sadi Carnot ;

2- dire que les crédits correspondant à cette subvention seront inscrits et prélevés sur le budget des exercices en cours et à venir ;

3- m'autoriser à signer la convention financière, annexée au rapport, ainsi que tout acte à intervenir pour l'application de cette décision ;

4- autoriser Monsieur le Trésorier Municipal à verser la subvention selon les modalités définies dans la convention financière.

**RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**